

règle l'ordonne, quand elles prennent congé d'un supérieur qui leur a adressé la parole. Ce geste d'humilité profonde émut très vivement le roi, et plusieurs personnes de sa suite versaient des larmes.

En sortant de la résidence des Bernardines, le roi Edouard visita le cimetière du monastère, situé au milieu des sables, où les tombes s'alignent, chacune marquée d'une petite croix noire sans un nom, sans un signe qui rappelle celles dont la dépouille repose là. Ce champ de l'éternel repos, dans la solitude, entouré de pins, au milieu duquel s'élèvent quelques cyprès agités par le vent de la mer, dans l'austérité toute monacale des tombes, fait toujours une vive impression sur ceux qui le visitent.

Avant de se retirer, le roi Edouard désira emporter quelques souvenirs. Il acheta pour plusieurs centaines de francs un bon nombre d'objets exposés dans le magasin et fabriqués par les Sœurs. En prenant congé, il daigna exprimer à la Mère Supérieure tout le plaisir que cette visite lui avait causé, paraissant même regretter d'avoir tant tardé à la faire.

Premier Congrès de Tempérance
du diocèse de Québec (1)

31 août - 4 septembre 1910

Protecteur : S. G. Mgr L.-N. Begin, archevêque de Québec,
Président d'honneur : Sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, *Vice-Présidents d'honneur* : Sir Louis Jetté, président de la Cour d'Appel de la province de Québec ; Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de la province de Québec ; Son Honneur M.-Napoléon Drouin, maire de Québec ; M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval.

(1) A la demande du Comité organisateur du Congrès, nous nous empressons de publier l'important appel au public destiné à attirer l'attention et le concours sympathique et efficace de tout catholique sincère sur cette démarche si pleine de promesse pour le triomphe de la cause sacrée de la Tempérance. RED.